



## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

—

**VENDREDI 27 MARS 2026**



ELECTION DU MAIRE.....	5
DÉTERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS .....	9
ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE .....	9
LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL.....	10



La séance est ouverte à 18h08

sous la présidence de Madame Françoise BATUT, doyenne d'âge de l'assemblée.

La séance du Conseil Municipal est ouverte par Madame Françoise BATUT, doyenne d'âge du Conseil Municipal.

**Madame BATUT** : Mes chers collègues, chères Givordines et chers Givordins l'inexorable fuite du temps m'octroie ce soir le titre de doyenne de cette assemblée et la responsabilité qui en découle, à savoir l'ouverture de ce conseil municipal d'installation et l'élection de notre maire. Mais auparavant je voudrais rendre hommage à la doyenne qui m'a précédée dans cette fonction il y a 6 années déjà. Je veux nommer Madame S FORNENGO qui a décidé de ne plus être élue car il existe dans la vie un temps biologique qui vous oblige à vous retirer. Solange, lors de nos échanges, j'ai pu apprécier ton investissement dans les causes qui te tenaient à cœur, notamment le patrimoine historique et culturel de notre ville, causes que tu as défendues avec enthousiasme détermination et une autorité certaine ! Merci pour tout ce que tu as apporté ta vie durant au service de notre ville et de ses habitants. Tu vas nous manquer et nous t'assurons de notre profonde affection,

Prends soin de toi et viens nous rencontrer de temps en temps.

Je souhaite également rendre hommage aux membres du précédent conseil municipal. Leur engagement et leurs convictions ont contribué à façonner notre ville telle que nous la connaissons. Nous héritons de leur travail et c'est avec respect et reconnaissance que nous poursuivrons cette mission, conscients que chaque décision s'inscrit dans une continuité. Aujourd'hui est un moment solennel et porteur d'espoir. Nous nous réunissons pour installer officiellement notre nouveau Conseil Municipal, fruit de la confiance que les électeurs et les électrices nous ont accordée, Cette séance marque le début d'un mandat qui, au-delà des engagements individuels est une aventure collective au service des Givordines et des Givordins.

Au-delà des sensibilités politiques, nous partageons l'amour de notre ville et de notre territoire.

Nous veillerons à en préserver et à en valoriser durablement le patrimoine historique, culturel et naturel, si riche et si précieux.

Les piliers de nos actions seront toujours le bien-être de chacun, le lien social, le dynamisme et l'attractivité de notre ville.

Pour ce faire : Cultivons l'écoute mutuelle, débattons avec sérieux dans le respect de chacune et chacun, privilégions l'intérêt général, gardons à l'esprit que chaque Givordin et chaque Givordine attend de nous des actes concrets et des résultats tangibles. Ce mandat est une page blanche que nous allons écrire ensemble

Faisons-en sorte que dans 6 ou 7 ans nous puissions regarder en arrière avec fierté en nous disant que nous avons servi notre ville avec honnêteté, détermination et bienveillance. Alors dès aujourd'hui, mettons-nous au travail, ensemble pour notre belle ville de Givors et ses habitants.

**Madame BATUT** rappelle que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, il lui appartient de présider la séance de ce conseil municipal, en tant que doyenne d'âge, jusqu'à l'élection du Maire.

**Madame BATUT** rappelle les résultats des élections municipales proclamés suite au second tour des élections qui s'est tenu le 22 mars 2026 : il y a sur la commune 11 983 électeurs inscrits, il y a eu 5260 votants et 5097 suffrages exprimés (la différence étant les bulletins blancs et nuls).

La Liste conduite par M. Boudjellaba a obtenu 2 278 voix, soit 44.69 % des suffrages exprimés et donc obtenu 26 sièges. Sont donc installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux:

- Mohamed BOUDJELLABA ;
- Françoise BATUT ;



- Foued RAHMOUNI ;
- Nabihah LAOUADI ;
- Robert JOUVE ;
- Isabelle FERNANDES ;
- Azdine MERMOURI ;
- Dalila ALLALI ;
- Loïc MEZIK ;
- Florence BENKLIFA ;
- Benjamin ALLIGANT
- Delphine PAILLOT ;
- Yasin FIDE ;
- Marie REYNAUD ;
- Alipio VITORIO ;
- Martine SYLVESTRE ;
- Thomas KUNESH ;
- Olga FERNANDES ;
- Salvatore FAVARO ;
- Yamna NEKKACHE ;
- Gaël BON ;
- Dounia MEFTAH ;
- Samir DEBBOUS ;
- Josiane BONNET ;
- Jean-Pierre GUENON ;
- Ingrid USAI.

La Liste conduite par M. Chabrier a obtenu 1 716 voix, soit 33.67% des suffrages exprimés et a donc obtenu 6 sièges. Sont donc installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux :

- Jérôme CHARBIER ;
- Nassima NEMRI ;
- Frédéric JIMENEZ ;
- Sonia BRAHMI ;
- Hamid KADDOUR ;
- Hélène BOTELLA.

La Liste conduite par M. RIVA a obtenu 1 103 voix, soit 21.64 % des suffrages exprimés et a donc obtenu 3 sièges. Sont donc installés dans leurs fonctions :

- Fabrice RIVA ;
- Catherine JOLY ;
- Alexis HUGON.

**Madame BATUT** rappelle que la séance est filmée.

**Madame BATUT** procède à l'appel des conseillers municipaux par ordre alphabétique.

#### 35 conseillers sont en exercice

#### Etaient présents :

Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Madame Françoise BATUT ; Madame Florence BENKLIFA ; Monsieur Gaël BON ; Madame Josiane BONNET ; Madame Hélène BOTELLA ; Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Jérôme CHABRIER ; Monsieur Samir DEBBOUS ; Monsieur Salvatore FAVARO ; Madame Isabelle FERNANDES ; Madame Olga FERNANDES ; Monsieur Yasin FIDE ; Jean-Pierre GUENON ;





*Il est procédé au vote à bulletin secret.*

**Madame BATUT** invite les assesseurs à procéder au dépouillement.

*Il est ensuite procédé au dépouillement.*

**Madame BATUT proclame les résultats** : 35 bulletins trouvés dans l'urne, 0 bulletin nul, 6 bulletins blancs et 29 suffrages exprimés. La majorité requise est de 15. Monsieur Mohamed Boudjellaba obtient 26 voix et Monsieur Fabrice Riva obtient 3 voix. Monsieur Mohamed Boudjellaba est proclamé maire.

*Applaudissements*

#### **RESULTAT DU VOTE :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- nombre de bulletins blancs : 6
- suffrages exprimés : 29
- majorité requise : 15

Mohamed BOUDJELLABA a obtenu : 26 voix

Fabrice RIVA a obtenu : 3 voix

**M. Mohamed BOUDJELLABA, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.**

**Madame BATUT** invite Monsieur Mohamed BOUDJELLABA à venir la rejoindre afin que lui soit remise l'écharpe tricolore.

**Madame BATUT** cède la présidence de cette assemblée à Monsieur le maire.

**Monsieur le Maire** : Mesdames, Messieurs, Chers Givordins, chères Givordines,

Avant de commencer le discours, je veux prendre un petit instant pour remercier celles sans qui, je ne serais pas ici. Mes femmes de l'ombre, mes piliers : ma mère, ma femme, et mes filles. Je veux leur dire : je vous dois tout. Merci pour votre soutien indéfectible, merci pour votre force au quotidien, je vous aime. Et à toi ma femme merci pour ce que tu es et pour ce que tu fais au quotidien. Je veux aussi avoir une pensée particulière pour les femmes engagées à mes côtés. Je garde en mémoire un moment particulièrement marquant : la venue du Premier ministre Michel Barnier à la suite des inondations du 17 octobre 2024.

Il m'avait dit : « Monsieur le Maire, vous avez des lionnes. ». Il parlait de vous, les Elues de Construisons ensemble.

Et aujourd'hui, je veux honorer une lionne, je veux avoir ici un mot tout particulier pour Solange FORNENGO, ma chère Solange. Plus qu'une élue, tu es une mémoire vivante de notre institution. Tu as siégé pendant plus de 25 ans au sein de ce conseil municipal, traversant les époques avec la même boussole : l'amour de Givors. Tu as tout connu : l'opposition et la majorité, le rôle d'adjointe et celui de conseillère déléguée ou de présidente de notre groupe. Dans cette enceinte, tu as vécu les amitiés comme les trahisons, les joies comme les peines. Mais tu y as toujours gardé ta singularité, excellent dans l'art de la joute verbale tout en possédant ce don rare : celui de savoir





comme si ça n'avait pas existé. Parce que ça abîme la démocratie. Parce que ça divise. Parce que ça crée de la méfiance. C'est un jeu dangereux pour la démocratie, et c'est méconnaître l'âme de notre ville. On ne construit rien de durable sur le ressentiment ou la caricature. Ce soir, la dignité l'emporte sur l'agitation. Givordines, givordins vous avez choisi de ne pas céder à ces divisions. Vous avez choisi de garder le cap. Et cette élection envoie aussi un message politique clair.

Givors est et restera une terre de gauche. Une gauche populaire. Une gauche de justice sociale. Une gauche d'actions et de solutions. Givors est et restera une ville populaire, une ville de solidarité, une ville où la gauche n'est pas un slogan mais une action quotidienne. Parce qu'aujourd'hui, dans notre ville comme ailleurs, il existe une attente forte. Une attente d'autorité. Une attente d'ordre. Une attente de justice sociale.

L'autorité n'est pas le monopole d'un camp politique : elle est la condition première de la liberté des plus modestes. Nous y répondrons par l'action mais jamais de façon brutale, toujours de façon apaisée mais jamais faible. Ferme, parce que la République doit être respectée. Apaisé, parce que notre rôle est de rassembler et non d'attiser les tensions. Si les extrêmes progressent ailleurs, c'est souvent parce que la politique ne répond plus aux attentes concrètes des citoyens.

Notre responsabilité est donc simple : prouver que l'action publique peut changer la vie. Alors oui, je veux parler d'espoir. Quand je vois notre jeunesse, je vois de l'énergie, du talent, de l'envie. Quand je vois les habitants engagés, je vois de la solidarité. Quand je vois celles et ceux qui entreprennent je vois de l'audace. Quand je vois notre ville, je vois une force incroyable. À Givors, nous pouvons être ces colibris qui, chacun à leur niveau, contribuent à améliorer la situation.

Il nous faut aussi de l'espoir dans nos valeurs républicaines. Liberté, pour que chacun puisse vivre dignement. Égalité, pour que personne ne soit laissé de côté. Fraternité, pour que nous fassions société, ensemble. Mais je vais être honnête : l'espoir ne suffit pas. Il faut des actes.

C'est là que nos 108 engagements prennent tout leur sens. Ces 108 engagements concernent tout ce qui fait votre quotidien : l'emploi, les services publics, la santé, la sécurité, la transition écologique, la propreté, le soutien aux familles, l'investissement dans nos écoles, dans la culture et dans le sport.

Ils concernent l'avenir de notre ville. Ces 108 engagements sont pour tous, et aussi pour celles et ceux qui n'ont pas voté pour nous. À vous, je veux leur dire une chose simple. Je serai le maire de toutes les Givordines et de tous les Givordins. Sans exception. Car une écharpe tricolore n'a pas de couleur partisane dès lors qu'il s'agit de servir. Et lorsqu'on devient maire, on ne représente plus un camp : on représente toute une ville. Et puis, il y a quelque chose que je veux que nous gardions ensemble. La fierté. La fierté d'être Givordin. La fierté d'appartenir à cette ville. La fierté de son histoire, de ses combats, de ses valeurs. Cette fierté, elle doit nous porter car Givors est une ville de caractère. Une ville qui a traversé des épreuves. Une ville de courage. Une ville qui ne baisse jamais les bras.

Et c'est cette force collective qui doit nous guider pour les années à venir. Alors aujourd'hui, devant vous, je prends un engagement simple :

- Dire les choses.
- Agir avec constance.
- Rester droit dans nos engagements.

Voilà, le temps des discours s'achève. Je voudrais terminer par une citation d'Albert Camus « La démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité, mais la protection de la minorité. »

Le travail commence maintenant. Je vous remercie.

N°2

### DÉTERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

**M. LE MAIRE** rappelle que conformément à l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Il rappelle que la commune de Givors dispose de 35 conseillers municipaux, le nombre d'adjoints ne peut excéder 10. En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'élire 8 adjoints.

M. le Maire procède au vote.

**A l'unanimité avec 35 voix pour  
le Conseil municipal , après en avoir délibéré :**

- **FIXE** le nombre d'adjoints au maire à 8 (huit), à élire parmi les membres du conseil municipal.

N°3

### ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

**M. LE MAIRE** invite les membres du bureau de vote à s'avancer.

**M. LE MAIRE** rappelle que les listes ne peuvent pas contenir moins de candidats que de place disponibles et procède à l'appel à candidatures.

**M. LE MAIRE** propose au conseil municipal de laisser 3 minutes aux candidats pour se présenter.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**M. LE MAIRE** procède à l'appel à candidature et constate, une fois le délai de 3 minutes écoulé, qu'une seule liste s'est présentée :

Liste présentée par Monsieur Robert JOUVE :

- Robert JOUVE ;
- Nabiha LAOUADI ;
- Foued RAHMOUNI ;
- Françoise BATUT ;
- Azdine MERMOURI ;
- Isabelle FERNANDES ;
- Loïc MEZIK ;
- Dalila ALLALI.

**M. LE MAIRE** rappelle les règles relatives au vote : des bulletins et des stylos ont été déposés à côté de vos chevalets. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, se rend à l'urne et remet son bulletin de vote sur papier blanc, dans une enveloppe fermée, dans l'urne. Sur le bulletin doit seulement être inscrit le nom du candidat. Le vote étant secret, le bulletin ne doit pas comprendre de signe distinctif. Tout bulletin comprenant un signe distinctif sera déclaré nul.

**M. LE MAIRE** appelle les élus un par un à se rendre à l'urne afin de déposer l'enveloppe contenant le bulletin dans l'urne.

*Il est procédé au vote à bulletin secret.*

**M. LE MAIRE** demande aux assesseurs et au secrétaire de venir procéder au dépouillement.

*Il est procédé au dépouillement.*

**Monsieur LE MAIRE proclame les résultats** : 35 bulletins trouvés dans l'urne, 0 bulletins nuls, 7 bulletins blancs et 28 suffrages exprimés. La majorité requise est de 15. La liste présentée par Robert JOUVE obtient 28 voix.

#### **RESULTAT DU VOTE :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- nombre de bulletins blancs : 7
- suffrages exprimés : 28
- majorité requise : 15

La liste présentée par Robert JOUVE a obtenu : 28 voix

**M. LE MAIRE** invite chaque élu, à l'appel de son nom lors du prononcé du délibéré, à venir le rejoindre afin que leur soit remise l'écharpe tricolore.

#### **Le Conseil municipal, après avoir procédé au vote :**

- **DECLARE** Monsieur Robert JOUVE (1<sup>ère</sup> adjoint), Madame Nabiha LAOUADI (2<sup>ème</sup> adjointe), Monsieur Foued RAHMOUNI (3<sup>ème</sup> adjoint), Madame Françoise BATUT (4<sup>ème</sup> adjointe), Monsieur Azdine MERMOURI (5<sup>ème</sup> adjoint), Madame Isabelle FERNANDES (6<sup>ème</sup> adjointe), Monsieur Loïc MEZIK (7<sup>ème</sup> adjoint), Madame Dalila ALLALI (8<sup>ème</sup> adjointe), élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau.

*Applaudissements*

#### **LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL**

**M. LE MAIRE** rappelle que conformément à l'article L.2121-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du Maire et des adjoints, le nouveau Maire doit donner lecture de la charte de l'élu local constituée par les articles L.1111-13 et L.1111-14 du CGCT.

**M. LE MAIRE** rappelle également qu'une copie de cette charte et du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 et L2123-35 du CGCT) doit leur être transmise.

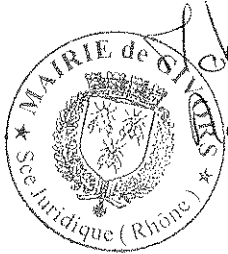
**M. LE MAIRE** procède à la lecture de la Charte.



L'Administration distribue la copie de la Charte et des articles relatifs aux conditions d'exercice des mandats locaux.

Les membres du bureau de vote (Marie REYNAUD et Yasin FIDE (assesseurs), Thomas KUNESCH (secrétaire), Françoise BATUT (doyenne), Mohamed BOUDJELLABA (Maire)) signent les deux procès-verbaux d'élections, en deux exemplaires.

La séance est levée à 19 heures 24.



Mohamed BOUDJELLABA  
Maire

Françoise BATUT  
Doyenne

Thomas KUNESCH  
secrétaire

